



Newsletter Réseau français Villes-Santé

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2025

À LA UNE

PUBLICATION DU LIVRET « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE. LE RÔLE DES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS » ET DU PLAIDOYER « MUNICIPALES 2026 : POUR DES VILLES EN BONNE SANTÉ ».

Pour vous accompagner lors des prochaines élections municipales, le Réseau français Villes-Santé a créé deux nouveaux outils pratiques :

- **le livret « Santé et bien-être. Le rôle des villes et intercommunalités » ;**
- **le plaidoyer « Municipales 2026 : Pour des villes en bonne santé ».**

Ces nouveaux supports ont pour objectifs de vous apporter un argumentaire, un soutien, des pistes d'actions, un cadre de réflexion et une inspiration en vue de l'élaboration des nouvelles politiques municipales de santé. Ils sont **disponibles en ligne dès maintenant** sur notre site internet (téléchargement libre et gratuit). Une **diffusion papier** auprès des Villes-Santé, de nos financeurs et de nos partenaires est prévue **début 2026**.

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à diffuser et infuser ces supports au sein de vos villes et intercommunalités, et auprès de vos acteurs locaux et partenaires.

En 2026, le Réseau continuera cet accompagnement en vous proposant **un court webinaire (45 minutes) de présentation de ces outils, le jeudi 08 janvier de 13h30 à 14h15** ; ainsi qu'**une série de webinaires destinés aux techniciens et aux nouveaux élus** pour aborder le sujet de la santé dans la prochaine mandature (*informations à venir*).

Pour télécharger le livret, [cliquez ici](#)

Pour télécharger le plaidoyer, [cliquez ici](#)

Pour vous inscrire au webinaire de présentation, [cliquez ici](#)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Le rôle des villes et intercommunalités

3. Faciliter les mobilités actives

4. Renforcer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques

3. Jeunesse

4. Personnes âgées

* Causalité sociale et environnementale (2024), Eduquer à la vie effective, relationnelle et sexuelle



PUBLICATION DU POINT VILLES-SANTÉ « SANTÉ DES ENFANTS ET PARENTALITÉ ».



À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre dernier, le Réseau français Villes-Santé a publié **un nouveau Point Villes-Santé sur la thématique « Santé des enfants et parentalité »**. Ce document, issu des travaux réalisés lors du groupe de travail « santé des enfants, santé des jeunes et parentalité », décrit les différents leviers dont disposent les villes et EPCI pour **agir en faveur de la santé des enfants et soutenir la parentalité**.

Sept champs d'actions sont notamment décrits et illustrés par des actions de villes :

1. Agir précocement : les 1000 premiers jours
2. (Re)penser la ville pour les enfants
3. Réduire l'exposition aux polluants
4. Soutenir la parentalité
5. Promouvoir des comportements favorables à la santé
6. Agir pour l'éducation et l'égalité des chances
7. Favoriser la participation des enfants

Le PVS propose également un aperçu des principaux défis et des perspectives pour les villes pour agir dans ce champ.

Pour accéder au PVS « Santé des enfants et parentalité », [cliquez ici](#)

MUNICIPALES 2026 : LE RFVS EST À VOS CÔTÉS POUR ACCOMPAGNER LES NOUVELLES ÉQUIPES.

Découvrez bientôt **notre kit « Nouvel.le Élu.e »**, pensé pour faciliter la future prise de mandat et rassembler toutes les informations clés en un seul endroit. En complément, **3 webinaires interactifs d'1h30** seront organisés pour les technicien.nes (membres ou non du RfVS), **les 27 janvier, 3 et 24 février**. Leurs objectifs seront de partager notre expertise sur les enjeux de santé liés aux municipales 2026, de vous outiller en vue d'accompagner les élu.es (argumentaire, plaidoyer), de répondre à vos questions, de partager vos expériences, ainsi que les ressources du Réseau.

Pour plus d'informations, restez connectés !



LANCÉMENT D'UNE ENQUÊTE ET D'UN RECUEIL D'Actions SUR « L'ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) ».

C'est dans le cadre de la création prochaine d'un **groupe de travail** dédié à « l'accessibilité à une alimentation saine et durable dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) » que s'inscrit le lancement d'une **enquête** et d'un **recueil d'actions** sur le sujet. L'ensemble de la matière récoltée permettra d'alimenter le contenu d'un Point Villes-Santé dont la parution est prévue pour fin 2026, et ce, en lien avec la convention entre le Réseau français Villes-Santé et la Banque des Territoires. L'enquête de 8 questions ainsi que le recueil d'actions peuvent être remplis par tous les agents concernés par la thématique (santé, alimentation, PAT, politique de la ville, action sociale, etc.).



PUBLICATION D'UN RECUEIL D'Actions « COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ».

Les actions, menées en promotion de la santé et/ou en santé-environnement par les Villes-Santé, ont été rassemblées dans la perspective du Sommet présidentiel « One Health » qui se tiendra à Lyon, en avril 2026. Si vous souhaitez consulter d'autres exemples d'actions relevant du principe « une seule santé » (changements climatiques, espaces verts, perturbateurs endocriniens, alimentation saine et durable, activité physique, santé mentale, gouvernance, etc.), rendez-vous sur [le site du RfVS](#), onglet « [publications](#) ».

Pour accéder au recueil d'actions, [cliquez ici](#)

EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

✚ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI LE 18 NOVEMBRE, À PARIS.



Les membres du Conseil d'administration se sont retrouvés le mardi 18 novembre, au sein des locaux de la Direction Santé Publique de la Ville de Paris. **À l'ordre du jour, de nombreux sujets structurants :** un tour de table des actualités des membres du CA ; un point d'échanges et de partage sur les actualités, les projets et les événements à venir dans le cadre des élections municipales 2026 ; un point de présentation et d'échanges sur le prochain programme de travail du RfVS, le renouvellement des conventions et le développement de partenariats. Nous remercions la Ville de Paris pour l'excellent accueil qui a permis au CA, une réunion riche et productive.

✚ « MUNICIPALES 2026 : UNE CHANCE POUR LE SPORT-SANTÉ ».

À la suite des 6èmes Assises nationales et européennes du Sport-Santé sur Ordonnance, la Maison Sport-Santé de Strasbourg a coordonné, avec l'apport des membres du groupe connexe « Sport-Santé sur Ordonnance » du Réseau français Villes-Santé, **l'édition du fascicule « Municipales 2026 : une chance pour le Sport-Santé ».** Ce dernier a été présenté le 19 novembre lors du Salon des sports et des parasports (Salon des Maires et des Collectivités Locales) en présence de Patrick Appere (Président de l'Association Nationale des Élus en charge des sports), d'Annabelle Grousset (Présidente de l'Union Nationale des Maisons Sport-Santé), de Vincent Roger (Délégué ministériel en charge du Sport-Santé), de Stéphane Diagana (Collectif Pour une France en Forme) et Dominique Delandre (adjoint au Maire de Montargis). Ce fascicule synthétique et accessible à tous vise à donner aux candidat.es aux élections municipales 2026, **des repères méthodologiques, de vocabulaire et d'axes de mise en œuvre qui pourraient voir le jour dans leurs programmes.**

Pour accéder au fascicule, [cliquez ici](#)

✚ RENCONTRES TERRITORIALES SANTÉ PUBLIQUE : CULTIVONS DE NOUVELLES DYNAMIQUES EN SANTÉ.

Le Cnfppt, en partenariat avec le Réseau français Villes-Santé, organise **une nouvelle journée de rencontres territoriales santé publique « Cultivons de nouvelles dynamiques en santé », le jeudi 29 janvier 2026** à Angers. Dans des contextes de transitions, tensions sociales, raréfaction des budgets, demande citoyenne et renouvellement à venir dans les communes et intercommunalités, la santé publique devient un enjeu, un objectif de politiques publiques locales et un marqueur de différenciation entre territoires. La santé sort de sa seule acception « soins », pour entrer dans une définition plus globale dans laquelle les collectivités ont une place. Depuis longtemps, les collectivités, sollicitées sur l'accès à la santé, composent avec une compétence régionale, pour mener des démarches et projets en promotion/prévention dans un souci d'égal accès à la santé et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Avec un changement de paradigme de la santé publique, qui fait entrer la question des milieux de vie et des environnements comme déterminants majeurs de la santé, les collectivités développent de véritables politiques locales en santé. L'arrivée de ce sujet au cœur de l'action des collectivités vient interroger les représentations bien ancrées de la santé et les moyens à mobiliser. Comment justifier l'action publique locale en santé, sur quels objets, avec quels moyens, pour quoi ? **Cette rencontre propose de :** décrypter le nouveau paradigme de la santé publique ; construire des argumentaires pour en faire un marqueur territorial ; renforcer les méthodologies de projet et de financement ; animer la coopération entre services et acteurs locaux.

Au programme :

- **un temps de conférence** : vers un nouveau paradigme de la santé publique ? (de la question du soin aux déterminants sociaux, de la santé publique à l'approche « une seule santé », de quoi parle-t-on ? quels sont les enjeux et défis aujourd'hui pour la société et quels leviers pour les collectivités ?) ;
- **deux temps d'ateliers** construits sur un mode « retour d'expérience », avec mise en avant de la méthodologie de projet ;
- **une table ronde** : les inégalités de santé aujourd'hui (de quelles inégalités parle-t-on ? comment les interpréter ? sur quelles preuves ou évaluations arrive-t-on à mobiliser élus et collègues).

Pour plus d'informations et vous inscrire, [cliquez ici](#)

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

02 décembre - 14h/15h30	GT Perturbateurs endocriniens (en visio) <i>Au programme</i> : retour d'expérience sur la découverte de plomb dans l'eau dans des crèches et des écoles neuves.
12 décembre - 09h30/11h	Groupe-action Paniers santé (en visio) (réservé aux membres du groupe-action)
18 décembre - 14h/15h	GT Santé dans Toutes les Politiques (en visio) La réunion (qui sera la dernière de ce GT) abordera le sujet de l'évaluation des démarches de SdTp en partant de l'expérience du CLS de Lille Lomme et Hellemmes.
08 janvier - 13h30/14h15	Webinaire de présentation du livret « Santé et bien-être. Le rôle des villes et intercommunalités » et du plaidoyer « Municipales 2026 : pour des villes en bonne santé » (en visio) <i>Pour vous inscrire au webinaire, cliquez ici</i>
16 janvier - 10h/11h30	Groupe d'échanges Panier santé (en visio) (ouvert à tous) <i>Au programme</i> : présentation par la Ville de Rennes du projet de Paniers bio pour les jeunes mamans de 2 QPV ; présentation d'un outil développé par le RfVS qui recense des premières recommandations issues des projets type « ordonnance verte » réunis au sein du groupe-action Paniers santé.
19 janvier - 14h30/16h30	Bureau (en visio) (réservé aux membres du Bureau RfVS)
27 janvier - 14h/15h30	Webinaire « Transitions Municipales » à destination des techniciens membres et non-membres du RfVS (en visio) <i>Plus d'informations à venir</i>
28 janvier - 14h/16h	Webinaire sur la place de la santé dans les contrats de ville, en coopération avec la Banque des Territoires (en visio) <i>Plus d'informations à venir</i>
29 janvier	Rencontres territoriales santé publique « Cultivons de nouvelles dynamiques en santé » (à Angers) (organisation assurée par le Cnpt en partenariat avec le RfVS) <i>Pour plus d'informations, cf. page 2 de cette newsletter Pour vous inscrire, cliquez ici</i>
03 février - 14h/15h30	Webinaire « Transitions Municipales » à destination des techniciens membres et non-membres du RfVS (en visio) <i>Plus d'informations à venir</i>
24 février - 14h/15h30	Webinaire « Transitions Municipales » à destination des techniciens membres et non-membres du RfVS (en visio) <i>Plus d'informations à venir</i>

DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

- › **VàV-25-21** Lutte contre le moustique tigre
- › **VàV-25-20** Lien entre le programme local habitat et la santé
- › **VàV-25-19** Partage d'expérience stratégie institutionnelle politique de réduction des risques liés aux usages de drogues
- › **VàV-25-18** Guide du Bien Vieillir et Programme de soutien aux familles et à la parentalité

Votre participation est importante pour faire vivre ces Ville-à-Villes.

N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com
Pour accéder aux « Ville-à-Villes », [cliquez ici](#)

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Nina Lemaire (cheffe de projet), Pierre-André Juven (Ville de Grenoble) et Rémy Schwartzler (Ville de Besançon) ont rencontré M. Chaumuzeau, secrétaire général du sommet présidentiel « One Health », et son équipe. Ce sommet, qui se tiendra le 7 avril 2026 à Lyon, s'adressera aux chefs d'État et aux organisations internationales, et sera accompagné d'événements parallèles visant à mettre en avant le principe « une seule santé » auprès de nombreux acteurs. La rencontre a permis d'échanger sur les leviers d'actions des collectivités, ainsi que sur l'importance de poursuivre, au sein du principe « une seule santé », la lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé et les principes clefs de la promotion de la santé.

Le 05, 06 et 07 novembre, Maude Luherne (directrice), Audrey Gonneau (chargée de mission) et Martina Serra (chargée de projet européen) ont participé au congrès de la Société Française de Santé Publique (SFSP) à Lille, sur le sujet de la santé mentale publique ; congrès qui a rassemblé plus de 1 300 personnes. À cette occasion, l'équipe du RfVS a tenu un stand où était mis à disposition les différentes productions du RfVS en lien avec [la santé mentale](#). Maude Luherne (directrice) a coanimé, aux côtés du Dr Rachel Bocher, le symposium « *Agir localement pour la santé mentale : un impératif pour les collectivités et les élus face aux défis d'aujourd'hui* », organisé dans le cadre de la session consacrée aux Conseils Locaux de Santé Mentale. Sont intervenus : M. Yannick Nadesan (Président du RfVS et élu à la Ville de Rennes), Mme Marie-Christine Staniec-Wavrant (Vice-Présidente du RfVS et élue à la santé à la Ville de Lille), M. Florian Lavoyer (Directeur de la santé publique de la Ville de Nantes) et M. Yann Planche (représentant d'usager au sein du CLSM de la Ville de Rennes). Un poster co-réalisé par Audrey Gonneau (chargée de mission) et les équipes de l'Unicef France, sur la santé mentale des enfants, a été exposé tout au long de l'événement ; poster disponible en téléchargement juste [ici](#). Enfin, Maude Luherne (directrice) et Martina Serra (chargée de projet européen) ont animé une table ronde sur le thème « *Prendre en compte la Santé dans Toutes les Politiques publiques au niveau territorial* ». Co-organisée avec la SFSP, ESPT et France Urbaine ainsi que d'autres partenaires mobilisés sur ces enjeux, cette session partenariale a permis de partager et de discuter avec le public autour de différentes expériences, des freins et des leviers à la mise en œuvre de la Santé dans Toutes les Politiques dans des contextes variés. La salle, comble pour l'occasion, témoignait de l'intérêt fort et partagé de la communauté de santé publique – à de multiples échelles – pour cette thématique. Parmi les intervenants de la table ronde, Michelle Mangin Tondeur (Ville d'Annecy) et Yannick Nadesan (Ville de Rennes), qui ont pu partager leurs expériences et pistes de réflexion.

Le prochain congrès de la SFSP se tiendra en 2027 à Rennes ! Retenez les dates : du 13 au 15 octobre.

Pour visionner la vidéo de présentation, [cliquez ici](#)

Le 13 novembre dernier, Audrey Gonneau (chargée de mission) a participé à la journée du programme de recherche [APPIE-Lab \(Analyse des Politiques Publiques à Impact sur la santé de l'Enfant\)](#). Lors de cette journée, les résultats préliminaires de plusieurs études réalisées dans le cadre de ce programme ont été présentés : l'étude APPIE-Time sur l'école primaire et le bien-être des enfants ; l'étude APPIE-Green portant sur la végétalisation des cours d'écoles ; l'étude APPIE-Village sur les dispositifs de soutien à la parentalité ; l'étude APPIE-Mix sur les conditions de la mixité sociale dans les crèches ; l'étude APPIE-Tiap sur l'école inclusive ; et l'étude APPIE-AJE sur le service public de la petite enfance. Deux nouvelles études ont aussi été présentées : APPIE-Nest sur la protection de l'enfance et APPIE-Street sur l'aménagement des quartiers. L'après-midi a été consacrée à la présentation de travaux d'acteurs : l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine d'urba, sur la place de l'enfant dans l'espace public et l'Unicef France sur les enfants sans domicile. L'objectif du programme APPIE-Lab est de fournir aux acteurs et décideurs des outils pour la mise en œuvre de politiques et actions favorables aux enfants.

Les 11, 12, 13 et 14 novembre, Martina Serra (chargée de projet européen) a participé à la Conférence Européenne de Santé Publique (European Public Health Conference) à Helsinki ; conférence qui portait sur la thématique « *Investir pour une santé et un bien-être durables* ». Un poster présentant les résultats préliminaires du GT « Santé dans Toutes les Politiques » a été affiché sur la durée de la conférence. L'abstract du poster a également été publié dans la revue *European Journal of Public Health*. Pour le consulter, [cliquez ici](#). Le poster, actuellement en anglais, est accessible [ici](#) et sera bientôt complété et traduit en français.

Maude Luherne (directrice) est intervenue dans le cadre du webinaire « *Le mouvement pour une meilleure santé mentale* », le 12 novembre, pour présenter les leviers d'actions des villes et des intercommunalités pour agir sur une meilleure pratique de l'activité physique et sportive pour la santé mentale et le bien-être. Le webinaire était organisé par l'Onaps, en collaboration avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et son Pôle Ressources National Sport-Santé.

LES ACTUALITÉS DES VILLES-SANTÉ

LA VILLE DE LILLE LANCE LE LABEL « PARADIS DES ENFANTS ».

Alors que la Ville de Lille fête les vingt ans de son premier Projet éducatif global, elle s'est engagée par « le laboratoire de la Ville à hauteur d'enfants » vers une « Ville à hauteur d'enfants », et à placer les plus jeunes au centre de ses politiques publiques et de transformation urbaine. « Ce projet nous tenait à cœur depuis longtemps et avait été identifié dans notre feuille de route en 2020 » note Charlotte Brun, Première adjointe au Maire de Lille.



L'association « Les Potes en Ciel » a travaillé durant une année scolaire à faire vivre **le projet « Paradis des enfants »** auprès des enfants, des partenaires et des commerces du quartier des Fives. Leur démarche a d'abord consisté à déterminer tous les lieux et les espaces publics du quartier et à les cartographier. Cette phase d'exploration et de tests en conditions réelles avec les enfants des écoles Lakanal et Descartes, a permis à chacun de s'exprimer. Formulaires en main, les enfants, tels des inspecteurs de ce label, ont noté l'accueil des commerçants ou des personnels des structures, s'ils pouvaient utiliser leurs toilettes, obtenir un verre d'eau, appeler leurs parents en cas de besoin, etc. Selon les cases cochées, les lieux ont obtenu un niveau de 1 à 3. Au sein du quartier des Fives, **une dizaine de lieux et huit commerces ont ainsi été labellisés**. Les enfants ont alors choisi de rebaptiser ces lieux « **Paradis des enfants** », identifiables de l'extérieur grâce à **un logo apposé sur leur vitrine**. Ce label permet de valoriser le projet de la « Ville à hauteur d'enfants » qui fait de la Ville de Lille, une ville inclusive pour toutes et tous ; une Ville qui considère les enfants comme des citoyens à part entière, des acteurs et dont la parole doit être écoutée. « *Cette démarche enclenchée par la Ville doit aussi concerner les intérieurs des lieux publics et privés, et les commerces. Ce label rend visible la possibilité de faire confiance à un lieu pour accueillir les enfants en cas de problème, mais aussi encourager les parents à laisser davantage leurs enfants se déplacer en ville.* » **« Paradis des enfants » est donc un label pensé par les enfants lillois pour les lieux amis des enfants.** Le label est à présent déployé dans tous les quartiers.

CES CRÈCHES QUI EXPÉRIMENTENT LES BIENFAITS DE LA NATURE.

Les Villes-Santé de Lyon, Rennes et Marseille expérimentent dans leurs établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), de nouvelles pratiques écoresponsables.

À **Lyon**, dans une quinzaine de crèches municipales, les sols ont été débitumés pour créer des « cours natures ». Ailleurs, des kits « hors sol » ont permis de végétaliser les espaces extérieurs avec des bacs de plantation. Deux crèches en plein air vont ouvrir, l'une, associative en 2025, l'autre, municipale en 2026. La sieste, les repas, les activités s'y feront dehors, avec une surface bâtie réduite. Les équipes des 50 crèches municipales de la Ville de Lyon et des deux tiers des 100 crèches associatives ont été formées à la pédagogie en plein air. À **Rennes**, les 19 crèches municipales disposent de jardins, plus ou moins végétalisés. La Ville a planté de la pelouse, mis des bacs « à patouille », des parcours sensoriels, etc. et veut supprimer les sols souples, coûteux et non écologiques. Une délégation de professionnelles a aussi pu constater les bienfaits de la crèche dehors à Erlangen, en Allemagne, où la crèche en forêt est monnaie courante. À **Marseille**, le service « nature en ville » accompagne les crèches dans la création de jardins pédagogiques. Quinze crèches municipales sont d'ailleurs engagées dans la labellisation « **Écolo crèche** ».

En résumé, la pédagogie de plein air répond au manque de nature dont souffrent les enfants. Elle améliore leur santé, leur bien-être et leur relation à l'environnement. Les enfants des crèches sont les premiers bénéficiaires du contact avec la nature, qui profite aussi aux professionnels de la petite enfance dont la qualité de travail s'améliore. En termes de financement, les collectivités peuvent compter sur leur caisse d'allocations familiales pour financer leurs projets en lien avec la nature, en investissement ou en fonctionnement. Depuis 2024, l'adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique est éligible au fonds de modernisation des EAJE, doté de 242,6 millions d'euros pour la période 2023-2027. Les travaux contribuant à la végétalisation des extérieurs, à l'aménagement de l'ombrage naturel ou favorisant l'accès à la nature peuvent ainsi être soutenus. Le fonds « publics et territoires » permet de financer l'amorçage d'initiatives pour développer le contact avec la nature, qu'il s'agisse des formations, du conseil ou de l'accompagnement.

LA VILLE DE BORDEAUX RÉCOMPENSÉE PAR L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER.

À l'occasion de sa présence au Salon des Maires de France, l'Institut national du cancer a révélé le lauréat de la 2e édition du Trophée « Collectivités et prévention des cancers ». Cette année, **la Ville de Bordeaux a reçu le prix « Politique globale et territoriale de santé » pour son projet « Diffuser la santé dans toutes les politiques publiques municipales pour agir favorablement sur les déterminants de santé ».**

Créé en 2024, ce Trophée salue des projets favorisant la prévention des cancers et la promotion de la santé dans les territoires. Primé pour sa qualité, son intérêt et son orientation préventive centrée sur l'enfant, le projet vise à créer les conditions optimales d'un environnement favorable à la santé globale, de la naissance à l'adolescence. Un projet particulièrement important, étant donné que les environnements de vie jouent un rôle prépondérant dans la prévention des cancers et dans l'adoption de comportements favorables à la santé, et ce dès l'enfance. Ce projet cible différents déterminants de santé contribuant chacun à la prévention des cancers. Il s'agit plus spécifiquement de la réduction de l'exposition à la pollution urbaine, la promotion de l'activité physique, l'éducation à l'adoption d'une alimentation équilibrée et variée et à la limitation des accès aux produits ultra-transformés ou encore la limitation de l'exposition au tabagisme passif.



© T. Sanson / Ville de Bordeaux

Ce projet s'inscrit donc dans une approche « Santé dans Toutes les Politiques » avec une orientation résolument préventive et centrée sur l'enfant :

- il repose sur **une approche globale, intersectorielle et multi-partenariale** permettant d'agir simultanément sur plusieurs déterminants de santé ;
- il vise à **favoriser l'exposition des citoyens** – et particulièrement des enfants – **aux facteurs protecteurs de cancer** en faveur de la santé, et à réduire leur exposition aux facteurs de risque de cancer ;
- enfin, la démarche évaluative permet de **mesurer l'évolution selon différents indicateurs d'exposition** (temps long du projet).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

LES ACTUALITÉS DE L'OMS

1 ENFANT OU ADOLESCENT SUR 7 SOUFFRE D'UN TROUBLE DE LA SANTÉ MENTALE DANS LA RÉGION EUROPÉENNE DE L'OMS.

L'OMS/Europe, par l'intermédiaire de son Bureau pour la qualité des soins et la sécurité des patients à Athènes et de son équipe chargée de la santé mentale et du bien-être, a lancé **le nouveau rapport « Child and youth mental health in the WHO European Region. Status and actions to strengthen quality of care »**. Le rapport compile des données complètes sur l'état de la santé mentale des enfants et des jeunes dans la Région. Il révèle des besoins importants et croissants en matière de santé mentale chez les jeunes, ainsi que des lacunes critiques en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité des soins.

Selon le rapport, **1 enfant/adolescent sur 7 est atteint d'un trouble de la santé mentale dans la Région**. Les filles sont touchées de manière disproportionnée, 1 fille sur 4 âgée de 15 à 19 ans souffrant d'un problème de santé mentale. Le suicide demeure la principale cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans. La prévalence des troubles mentaux chez les enfants et les adolescents âgés de 0 à 19 ans a augmenté d'un tiers au cours des 15 dernières années.

Toutefois, dans la Région : **1 pays sur 4 ne dispose pas de service de santé mentale de proximité pour les enfants, les adolescents et les jeunes** ; 1 pays sur 5 ne dispose pas de politique spécifique pour répondre à leurs besoins en matière de santé mentale. Le rapport appelle alors à une action urgente et coordonnée pour combler ces lacunes et faire en sorte que tous les enfants et tous les jeunes puissent avoir accès à des soins de santé mentale de qualité. « *Ce rapport est un signal d'alarme pour la Région. Tout enfant et tout jeune a droit à un soutien en santé mentale et à des soins de qualité. En agissant dès à présent, les pays peuvent mettre en place des systèmes résilients qui permettront aux générations futures de s'épanouir* », docteur João Breda, chef du Bureau de l'OMS pour la qualité des soins et la sécurité des patients et représentant spécial et responsable du bureau de pays de l'OMS en Grèce.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

L'OMS A PUBLIÉ LE GUIDE « TAKING A STRATEGIC APPROACH TO URBAN HEALTH ».

À l'occasion de la Journée mondiale des villes, l'OMS appelle les dirigeants nationaux et municipaux à faire des zones urbaines des moteurs de la santé, de l'équité et de la durabilité. Plus de 4,4 milliards de personnes, soit plus de la moitié de l'humanité, vivent aujourd'hui dans des zones urbaines ; cette proportion devrait atteindre près de 70% d'ici à 2050. Alors que des problèmes de santé se posent dans tous les environnements urbains, c'est souvent dans les quartiers défavorisés que les résultats en matière de santé sont les plus mauvais, car les personnes qui y vivent occupent des logements insalubres, disposent d'installations sanitaires insuffisantes, sont confrontées à l'insécurité alimentaire et sont de plus en plus exposées aux inondations et à la chaleur.

Aujourd'hui, **1,1 milliard de personnes vivent dans ces conditions et leur nombre devrait tripler d'ici à 2050**. Avec la publication du **nouveau guide « Taking a strategic approach to urban health »**, l'OMS « *fournit un cadre afin de collaborer, dans plusieurs secteurs et à plusieurs échelles, pour un avenir marqué par plus de justice, de santé et de résilience* », Jeremy Farrar, Sous-Directeur général de l'OMS chargé de la promotion de la santé, de la prévention des maladies et des soins. Partout dans le monde, **les citadins sont confrontés à des risques multiples et qui se chevauchent** : pollution de l'air, transports dangereux, logements insalubres, bruit ou risques climatiques. **La pollution de l'air tue environ 7 millions de personnes par an**, et la quasi-totalité des citadins respirent un air dont la qualité ne correspond pas aux lignes directrices de l'OMS. La densité de la population augmente les risques d'épidémies de maladies infectieuses, et l'accès limité aux espaces verts accroît le risque de maladies non transmissibles. Les environnements urbains ont ainsi une forte influence sur la santé humaine au quotidien et sont à l'origine de problèmes mondiaux, tels que les changements climatiques, la rareté des ressources et l'accroissement des inégalités.

Toutefois, « *les villes sont essentielles pour améliorer la santé publique* », docteur Étienne Krug, Directeur du Département Déterminants de la santé, prévention et promotion de la santé. « *Ce guide offre aux gouvernements une feuille de route pour agir de manière stratégique, en établissant des liens opérationnels avec d'autres grands enjeux politiques mondiaux tels que les changements climatiques, les transports, la transformation numérique et les migrations* ». Le guide souligne que la santé ne relève ni de la responsabilité d'un seul secteur et ni uniquement des décisions des responsables municipaux. Qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de la sécurité des logements, de la mobilité active ou de l'accès numérique, ou encore d'un financement plus large ou d'une action réglementaire, les décisions prises chaque jour par les autorités municipales dans de multiples secteurs et à plusieurs échelles ont une incidence sur la santé de milliards de personnes. Prendre des mesures stratégiques c'est assurer la cohérence de ces choix pour un avenir plus sain et plus juste, où les systèmes urbains collaborent pour améliorer l'équité, la durabilité et la résilience. L'OMS appelle les responsables municipaux et nationaux à **adopter une approche plus stratégique de la santé urbaine**, compte tenu du rôle crucial que jouent les autorités locales et nationales pour mener une action sanitaire cohérente conforme aux autres objectifs sociétaux et pour rendre les zones urbaines non seulement plus vivables, mais aussi plus justes et durables. Parallèlement au guide, l'**OMS lance les trois premiers modules d'un cours en ligne sur la santé urbaine, organisé par l'Académie de l'OMS**, afin de renforcer les capacités de collaboration dans les contextes urbains.

Pour consulter le guide (en anglais), cliquez ici

840 MILLIONS DE FEMMES SONT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU SEXUELLES.

Selon le rapport « **Violence against women prevalence estimates** » publié par l'OMS et des partenaires des Nations Unies, la violence à l'égard des femmes reste l'une des crises les plus anciennes et les moins prises en compte dans le domaine des droits humains. **Près d'une femme sur trois** – soit environ 840 millions de femmes dans le monde – **est victime de violences conjugales ou sexuelles au cours de sa vie**, un chiffre qui a à peine changé depuis 2000. Ces 12 derniers mois, **316 millions de femmes** – soit 11% des femmes âgées de 15 ans ou plus – **ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime** ; et 263 millions de femmes ont été victimes, depuis l'âge de 15 ans, de violences sexuelles de la part d'une autre personne que le partenaire.

« *Mettre fin à cette violence n'est pas seulement une question de politique ; c'est une question de dignité, d'égalité et de droits humains. Derrière chaque chiffre se cache une femme ou une fille dont la vie a été bouleversée à jamais. L'autonomisation des femmes et des filles n'est pas un choix, c'est une condition préalable à la paix, au développement et à la santé. Un monde plus sûr pour les femmes est un monde meilleur pour toutes et tous* », docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS.

Pour consulter le rapport, cliquez ici



VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR OFFRIR À CHAQUE ENFANT UN BON DÉPART DANS LA VIE.

Les 53 États membres de la Région européenne de l'OMS ont adopté à l'unanimité **une nouvelle stratégie visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents** en Europe et en Asie centrale. Ce plan intitulé « *Un départ en bonne santé pour une vie en bonne santé : une stratégie pour la santé et le bien-être des enfants et des adolescents dans la Région européenne de l'OMS 2026-2030* », élaboré conjointement avec l'UNICEF, présente **un projet précis pour une Région où chaque enfant et adolescent peut grandir, apprendre et s'épanouir en bonne santé – sur le plan physique, mental et social**. Adoptée lors de la 75e session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague, cette stratégie est le résultat d'une étroite concertation avec les gouvernements, des experts, la société civile et les jeunes eux-mêmes. Elle vise à lutter contre les inégalités persistantes en matière de santé des enfants et des adolescents et à répondre aux nouveaux défis, qu'il s'agisse de la santé mentale, des risques numériques ou de l'impact de la pauvreté, du changement climatique et des conflits sur la vie des jeunes.



« *Cette stratégie est une question d'équité pour l'avenir* », docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe. « *Chaque enfant mérite de prendre un bon départ et chaque adolescent mérite d'avoir l'opportunité de réaliser son plein potentiel. En investissant dans la santé, la protection et la participation dès le début de la vie, nous investissons dans des sociétés plus fortes et plus durables pour les générations à venir* ». Cette nouvelle stratégie invite les pays à renforcer les systèmes de santé et les politiques sociales qui soutiennent les enfants et les familles ; et exhorte les gouvernements à garantir des services de maternité accessibles et inclusifs, à promouvoir le développement du secteur de la petite enfance, à multiplier les soins de santé préventifs, et à fournir des services de qualité, adaptés aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents.

Cette stratégie invite les pays à agir sur :

- **L'équité en santé et inclusion** : alléger la charge des maladies évitables et lutter contre l'exclusion sociale, en particulier pour les enfants et les adolescents en situation de vulnérabilité.
- **La santé mentale** : remédier aux niveaux croissants de stress, d'anxiété et de dépression chez les jeunes, et garantir l'accès à des soins et à un encadrement appropriés.
- **L'écoles-santé** : renforcer le rôle des écoles en tant que lieux clés pour la promotion de la santé, où les secteurs de l'éducation et de la santé collaborent pour favoriser le bien-être physique, mental et social des élèves.
- **Des environnements sûrs et épanouissants** : améliorer les conditions en matière d'éducation, de logement, de nutrition et d'activité physique ; lutter contre l'exposition aux influences mercantiles néfastes ; et renforcer le soutien de la famille et de la communauté.
- **Le bien-être numérique** : protéger les enfants contre les dangers en ligne et, en parallèle, promouvoir les bienfaits d'une présence digitale placée sous le signe de la santé et de la sécurité.
- **La participation** : veiller à ce que les enfants et les adolescents ne soient pas de simples bénéficiaires, mais bien des partenaires actifs pour l'élaboration et l'évaluation des politiques qui les concernent.

L'OMS/Europe et l'UNICEF aideront les pays à mettre en œuvre cette stratégie et élaboreront un cadre de suivi et de responsabilisation correspondant aux priorités et objectifs nationaux. Le suivi des progrès s'effectuera par le biais d'un **rapport à mi-parcours en 2027 et d'une évaluation finale en 2030**. Cette stratégie se fonde sur l'engagement de longue date manifesté par l'OMS/Europe en faveur d'une perspective axée sur tout le parcours de vie, d'après le constat que la santé à l'âge adulte commence dès l'enfance et que l'investissement dans les premières années de la vie produit des bienfaits tout au long de la vie, tant pour les individus que pour la société. La nouvelle stratégie appelle à une action coordonnée et multisectorielle qui fasse le lien entre les systèmes en charge de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la protection sociale. Il encourage chaque pays à définir les priorités nationales, à fixer des objectifs mesurables et à travailler en étroite collaboration avec les communautés, les parents et les organisations de la jeunesse. « *L'avenir de la Région dépend de la santé et du bonheur de ses enfants* », docteur Kluge. « *Cette stratégie nous confie une feuille de route commune et une responsabilité partagée pour faire en sorte que chaque enfant, partout, ait la possibilité de grandir en bonne santé, avec assurance, en étant épaulé* ».

[Pour consulter la stratégie, cliquez ici](#)

LE NOUVEAU NUMÉRO DE LA SANTÉ EN ACTION EST CONSACRÉ À LA SANTÉ MENTALE.

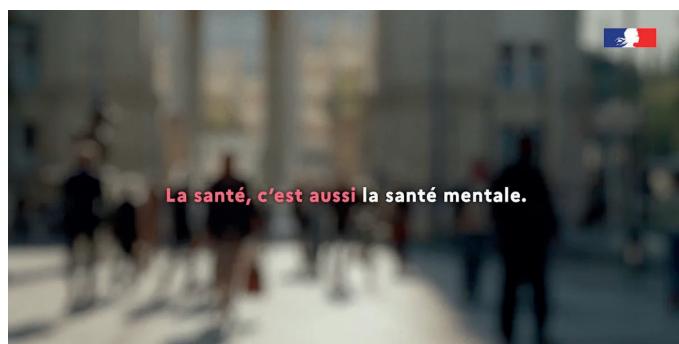
Aujourd’hui, des visages connus – artistes, sportifs, influenceurs – partagent publiquement leurs difficultés psychiques. C'est dire le chemin accompli depuis des décennies, quand la « figure du fou » était reléguée entre les murs des hôpitaux psychiatriques ou dans le secret des familles. Ce nouveau dossier de *La Santé en action* apporte un éclairage sur cette évolution majeure : **la santé mentale n'est plus seulement l'absence de troubles psychiques, c'est une notion plus large, qui englobe le bien-être émotionnel, psychologique et social de chacun.** Cet état, évolutif, est influencé tout au long de la vie par de multiples facteurs, sociaux, économiques, culturels.

Pour améliorer la santé mentale de la population, dont la pandémie de Covid-19 a révélé la dégradation, il est important d’agir en amont sur les déterminants, par des politiques publiques intersectorielles.

Le numéro explore les voies possibles pour des transformations collectives, qu'il s'agisse de **créer des villes propices au bien-être des citadins, des milieux professionnels où les salariés se réalisent, des écoles où les jeunes se sentent bien et ont envie d'apprendre.** Au-delà, des initiatives et des outils existent pour que tout le monde soit en mesure de prendre soin de sa santé mentale, comme de sa santé physique.

Pour consulter le numéro, [cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE PUBLIE LES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE 2024 ET LANCE LA CAMPAGNE « À QUI RESSEMBLE ».



Le Baromètre dresse un panorama des épisodes dépressifs caractérisés (EDC) chez les adultes de 18 à 79 ans vivant en France. Ces résultats pour l’année 2024 révèlent que **près d'un adulte sur six a vécu un épisode dépressif caractérisé au cours des 12 derniers mois.** Les jeunes adultes de 18 à 29 ans sont particulièrement concernés (22%), ainsi que les femmes (18%, contre 13% des hommes). La prévalence des EDC est trois fois plus élevée parmi les personnes perçevant leur situation financière comme difficile (28%) par rapport à celles se déclarant à l’aise financièrement (9%). Les chômeurs (25%), les inactifs (24%) et les étudiants (22%) sont aussi plus exposés que les actifs en emploi (15%), tout comme les personnes vivant seules (19%) ou en famille monoparentale (21%). Pourtant, le recours aux soins reste limité : plus d'une personne sur deux (56%) concernée par un EDC au cours des 12 derniers mois n'a pas consulté de professionnel de santé. Les résultats révèlent également des disparités persistantes et un accès inégal aux soins. D'après l'enquête Coviprev (2023), les principaux obstacles à la consultation sont : le coût, la peur de la stigmatisation (réticence à se confier ; crainte que l'entourage l'apprenne) et le manque d'information sur les ressources disponibles.

Afin de répondre à une partie de ces constats, Santé publique France et le ministère chargé de la Santé lancent, dans le cadre de la Grande Cause nationale 2025, **une campagne de communication à destination du grand public intitulée « À qui ressemble ».** Elle sera diffusée jusqu'au 10 décembre, en TV, radio et digital. Son objectif est d'encourager les personnes confrontées à de la souffrance psychique à en parler et à rechercher de l'aide sans crainte d'être stigmatisé, tout en incitant chacun d'entre nous à être à l'écoute de ceux qui en ont besoin. La campagne porte un message sociétal fort autour de 3 informations clés : tout le monde peut être concerné par un mal-être ou un trouble psychique ; parlons-en, écoutons-nous ; la santé, c'est aussi la santé mentale. En montrant que nous sommes tous concernés, la campagne « À qui ressemble » vise à normaliser la discussion autour de la santé mentale, promouvoir une culture collective de l'écoute et du soutien, et changer le regard de la société sur les troubles psychiques.

Parallèlement, **Santé publique France met à disposition le site santementale-info-service.fr.** Ce site offre des contenus fiables et pédagogiques pour s'informer et trouver des ressources : mieux comprendre la santé mentale, apprendre à en prendre soin au quotidien, identifier les signes de souffrance psychique et trouver une aide adaptée en cas de besoin.



Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

LES ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS

MUNICIPALES 2026.

- Une enquête CSA pour France Assos Santé revient sur les attentes des Français vis-à-vis de leurs élus locaux. Première d'entre elles, la santé (70%) qui s'impose devant la sécurité des biens et des personnes. Et en santé, la priorité, c'est l'accès aux soins.

Pour accéder aux résultats de l'enquête, [cliquez ici](#)

Pour consulter l'infographie, [cliquez ici](#)

APPELS À PROJETS, À COMMUNICATIONS.

- L'association Nightline partage un appel à partenariat national à destination des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, des associations, etc. L'objectif est de susciter et de récolter l'intérêt de partenaires motivés pour porter conjointement des projets de promotion et de prévention en santé mentale, sur le principe d'une co-construction et d'un co-financement. Nightline va déployer des fonds exceptionnels perçus récemment pour permettre aux territoires et partenaires potentiels de pouvoir bénéficier pendant 1 à 3 ans d'un co-financement important des dispositifs portés ensemble (jusqu'à 75% du montant global).

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- Depuis 2014, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA), le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire lance chaque année un appel à projets national en partenariat avec le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le ministère du Travail et des Solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Dans la continuité des précédents appels à projets, l'édition 2025-2026 poursuivra le soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) et au déploiement de projets fédérateurs, exemplaires ou innovants à l'échelle nationale ou interrégionale visant une alimentation plus durable, de qualité, favorable à la santé et accessible à tous. Il comprend trois volets : volet 1 – déclinaison territoriale de la SNANC, en soutien aux PAT émergents ; volet 2 : développement d'actions innovantes ; volet 3 : essaimage à grande échelle de démarches exemplaires. Ce nouvel appel à projets national sera doté d'une enveloppe globale de l'ordre de 1,7 million d'euros.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

ÉVÉNEMENTS.

- La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Académie nationale de médecine organisent le colloque « La santé de la femme singulière et universelle », le 3 décembre à Paris. Cette journée d'information et de réflexion dédiée à la santé des femmes mêlera expertise institutionnelle, retours d'expérience terrain et éclairages cliniques actualisés. Au programme : cancer du col de l'utérus, distilbène, vaccination (HPV, grossesse), cytomégalovirus, ménopause, infarctus, surpoids, alcool, etc. Des thématiques transversales, concrètes, directement utiles à votre pratique.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- Le 16 décembre de 15h30 à 17h, le Cnfp organise un webinaire sur « bien-être et aménagements ». Ce dernier a pour ambition d'outiller les participants sur l'Urbanisme Favorable à la Santé : comprendre les liens entre les aménagements et la santé ; fonder et argumenter des propositions ; trouver des partenaires, etc.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- La HAS a publié un communiqué de presse sur « Activité physique : ses bienfaits sur la santé commencent dès le plus jeune âge » pour annoncer la parution d'un guide dédié à l'activité physique chez l'enfant et l'adolescent. L'objectif est d'aider les professionnels de santé (en ville, à l'hôpital, en milieu scolaire, etc.) à promouvoir l'activité physique, à repérer les enfants inactifs ou sédentaires, à identifier ceux qui présentent des risques ou des limitations à la pratique et à accompagner l'enfant et ses parents selon les besoins.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

ADDICTIONS.

- Le nouveau numéro de *Les Cahiers français* est consacré aux addictions. Ce nouveau numéro explore les multiples facettes des addictions qui touchent toutes les générations et toutes les sphères sociales. Il met en lumière les limites de l'approche française, les modèles étrangers, et les enjeux de prévention et de régulation. Ce dossier a pour ambition de mieux comprendre l'addiction, ses origines, ses manifestations et ses répercussions.

[Pour accéder au numéro, cliquez ici](#)

ALIMENTATION.

- **Expérimentations locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation : panorama et perspectives.** Depuis 2021, entre 70 et 100 expérimentations locales se développent en France pour tester les principes à l'échelle locale d'une sécurité sociale de l'alimentation notamment via la mise en place de caisses alimentaires locales. Dans ce foisonnement d'initiatives, un besoin clair est apparu : consolider les connaissances sur ces expérimentations afin d'éclairer les orientations à venir. C'est pour répondre à cette attente commune que l'ADEME, la Banque des Territoires du groupe Caisse des dépôts, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France, co-financeurs de nombreuses expérimentations aux côtés d'autres dispositifs de l'État et des collectivités territoriales, ont mandaté l'association *Let's Food* et le bureau d'étude Vertigo Lab pour réaliser une étude nationale flash sur les expérimentations inspirées de la SSA.

Pour télécharger la cartographie et les premiers éléments d'analyse autour des expériences locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, [cliquez ici](#)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- **Près d'un an après le démarrage du service public de la petite enfance (SPPE), l'arrêté fixant la répartition des financements attribués aux communes au titre de 2025 a été publié au Journal officiel.** Un montant total de 85,4 millions d'euros est réparti entre 3 304 communes, soit un montant moyen d'un peu moins de 26 000 euros par commune. Le montant maximal de 95 575 est attribué à trois communes d'outre-mer (Mamoudzou et Koungou à Mayotte et Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane) et le montant le plus bas est de 20 328 euros. 35 grandes villes, dont Paris, Lyon, Marseille, toucheront un montant de 60 984 euros.

Pour consulter l'arrêté, [cliquez ici](#)

DONNÉES EN SANTÉ.

- **Santé publique France ouvre le portail opendata « Odissé ».** Sur la base de ses 70 systèmes de surveillance, de ses enquêtes et de son expertise scientifique, Santé publique France produit des indicateurs de référence afin d'observer l'état de santé des populations, suivre son évolution et anticiper les risques sanitaires. Toutes les données peuvent être consultées, grâce à un moteur de recherche assisté par IA, exportées et réutilisées en respectant les conditions d'usage.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **L'Assurance Maladie travaille à l'ouverture des données et leur accès au niveau local.** Pour rappel, la CNAM a publié l'observatoire de l'accès au soin.

Pour y accéder, [cliquez ici](#)

ENFANCE, JEUNESSE.

- **L'INSPQ a publié une nouvelle note sur les « perceptions des parents au regard de l'usage des écrans de leur enfant âgé de 0 à 5 ans ».** Les enfants de 0 à 5 ans qui utilisent de façon importante les écrans ont un risque accru de présenter des difficultés sur le plan du développement et de la santé. Pendant la petite enfance, les parents jouent un rôle majeur concernant l'usage des écrans de leur enfant. Leurs perceptions à l'égard de cet usage font partie des multiples facteurs qui influencent la durée d'utilisation des écrans des tout-petits. Cette synthèse de connaissance document ces perceptions dans la littérature internationale.

Pour accéder à la publication, [cliquez ici](#)

- **Selon leur lieu d'habitation, les enfants et les adolescents peuvent rejoindre en quelques minutes à pied leur établissement scolaire ou passer une dizaine d'heures par semaine dans les transports.** Chaque jour, près de 13 millions d'élèves en France effectuent un trajet plus ou moins long entre leur domicile et leur établissement scolaire. Longtemps négligée, cette mobilité quotidienne fait aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle. En septembre dernier, l'Ademe a publié la première étude nationale à grande échelle sur la mobilité des enfants et adolescents intégrant les chemins de l'école : le transport scolaire est désormais un enjeu de santé publique, d'égalité et d'écologie. Le transport scolaire est donc bien plus qu'un dispositif technique : il structure le quotidien de millions d'élèves, il révèle les fractures territoriales et il influence directement la réussite éducative. Longtemps invisible, ce temps mérite d'être reconnu et repensé. Car l'expérience éducative ne se limite pas aux murs de la classe, elle commence dès le trajet et se prolonge dans la vie quotidienne des enfants.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- **Le Conseil économique social et environnemental a publié le rapport du panel d'enfants et d'adolescents de la Convention citoyenne.** Pour recueillir leurs expériences et partir de leurs besoins, un panel de vingt enfants et adolescents, de 12 à 17 ans, a été associé aux travaux de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Ils se sont réunis pendant deux séances délibératives, du 8 au 10 octobre puis du 5 au 7 novembre. L'objectif principal est de permettre aux enfants et aux adolescents de contribuer à un diagnostic collectif sur l'articulation des temps, en tenant compte de la diversité de leurs parcours, de leurs expériences et de leurs environnements afin de faire émerger des propositions concrètes. Le panel a également pu apporter des précisions et des éléments de réponse sur les travaux des 130 citoyennes et citoyens de la Convention citoyenne, afin que leurs propositions puissent répondre aux mieux aux problématiques vécues par les jeunes.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

MOBILITÉS.

- Depuis la pandémie de la Covid-19, les Français se déplacent relativement moins au quotidien, à la faveur du télétravail et des achats en ligne notamment (-10% de la mobilité quotidienne par résident, en nombre et en kilomètres). C'est le constat que dresse une étude du Cerema. Cette baisse de la mobilité quotidienne par résident est nouvelle et constatée quelle que soit la typologie du territoire : du centre-ville d'agglomération dense aux territoires ruraux des aires urbaines.

Pour consulter l'enquête, [cliquez ici](#)

ONE HEALTH.

- La délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Cnfp organise une journée UFS / One Health, le 4 décembre à Clermont-Ferrand. La conception globale de la santé à travers le concept « One Health » de l'OMS appelle à sa prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques. Par cette journée, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Cnfp avec ses partenaires, vous propose d'aborder la question de l'urbanisme favorable à la santé afin de créer des espaces de vie qui favorisent activement le bien-être physique, mental et social des habitants. La journée est ouverte tant aux territoriaux qu'aux non-territoriaux.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS.

- Pour la première fois, l'Anses a compilé et exploité les données de contamination disponibles dans l'ensemble des milieux de l'environnement, l'alimentation, les produits de consommation et la biosurveillance, etc. en France. À l'issue de ce travail, l'Anses a dressé un état des lieux de la contamination par les PFAS et propose des stratégies de surveillance adaptées à ces substances.

Pour consulter les ressources, [cliquez ici](#)

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.

- Chez les personnes âgées, les troubles de la mobilité et les chutes représentent un véritable enjeu de santé publique à l'origine de 12 000 décès chaque année. Pourtant, la pratique régulière d'une activité physique adaptée permet de réduire considérablement ce risque. Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative avec l'expertise du Pôle Ressources National Sport-Santé, propose un guide pratique pour accompagner les seniors dans la mise en place d'activités physiques adaptées et les orienter vers les Maisons Sport-Santé, où un encadrement sécurisé et personnalisé est proposé.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#)

- Thématique fort de son projet stratégique 2025-2030, la prévention est le sujet de la nouvelle analyse prospective du système de santé, adressée par la HAS au Gouvernement et au Parlement. Dans un contexte marqué par de fortes contraintes budgétaires, la HAS appelle à renforcer l'éclairage des décideurs par des données probantes pour leur permettre d'apprécier la pertinence des interventions de prévention et de promotion de la santé et donc les bénéfices attendus pour la population. Pour y parvenir, la HAS avance ainsi deux axes d'amélioration : la constitution et la mise à disposition d'une « boîte à outils » pour accompagner les acteurs dans l'identification et la mobilisation des données probantes et la conduite des évaluations, d'une part, et la structuration d'un espace national de dialogue autour de ce sujet, d'autre part. Cette analyse s'adresse à tous les acteurs de la prévention et de la promotion en santé, aux niveaux local et national y compris en dehors du secteur sanitaire.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- Selon une analyse de Laure Neichel de l'Observatoire des inégalités, les populations des régions les plus pauvres du monde sont plus exposées aux particules fines que les habitants d'Europe et d'Amérique du Nord. En Afrique de l'Ouest et centrale, l'air est sept fois plus pollué qu'en Amérique du Nord. Or, une concentration élevée de ces poussières en suspension dans l'air cause des maladies respiratoires, des troubles cardiovasculaires et des décès prématurés. Respirer un air sain est devenu un privilège réservé aux régions les plus riches. Ces écarts entre les régions s'expliquent par plusieurs facteurs : la géographie de la population ; la mise en place de réglementations ; le développement des activités industrielles ; etc. La population des pays émergents est doublement pénalisée : elle est exposée à des niveaux de pollution très néfastes pour la santé et elle est particulièrement vulnérable en raison de ses faibles revenus. Les plus pauvres ont en effet un état de santé moins bon, des conditions de vie et de travail plus pénibles, un accès aux soins moins facile, qui les rendent beaucoup plus susceptibles de souffrir de maladies chroniques et d'en mourir jeunes. Plus de quatre millions de décès prématurés seraient imputables chaque année aux particules fines dans le monde, selon l'OMS.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

- En France, la qualité de l'air s'est nettement améliorée depuis vingt ans : les polluants diminuent, les dépassements de normes reculent et les politiques publiques portent leurs fruits. Mais une nouvelle étape s'annonce : au 1er janvier 2030, les valeurs limites de plusieurs polluants seront divisées par deux ou plus, selon la nouvelle directive européenne. Cette évolution impose de repenser les stratégies locales et nationales. L'ADEME accompagne dès maintenant les collectivités dans cette transition, avec le programme AACT-AIR.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)

SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES.

- **Le HCSP a publié le rapport « Mettre en œuvre en contexte français des politiques publiques intégrées favorables à la qualité de vie ».** Ce rapport, issu des travaux qu'il a menés, présente les constats, réflexions et propositions du groupe de travail « Prévention et santé dans toutes les politiques » pour intégrer dans l'agenda français un changement de logique, basée sur les concepts de santé dans toutes les politiques (SdTP) et de prévention primordiale, et se donner les moyens de politiques publiques intégrées favorables à la qualité de vie. Il appelle à un changement de paradigme profond dans les politiques publiques françaises, en mettant la priorité sur les déterminants sociaux de la santé (DSS) et la réduction des ISTS, partant du constat qu'il est devenu nécessaire, plus soutenable et plus juste, de considérer la santé comme co-produite par l'ensemble des politiques publiques, et source de développement social et économique, que de poursuivre une fabrique des politiques publiques en silos, voire en compétition.

[Pour accéder à l'avis, cliquez ici](#)

SANTÉ-ENVIRONNEMENT.

- **Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan a publié cinq rapports consacrés à l'évolution des politiques de santé environnementale.** À partir de l'étude de quatre sources de pollutions majeures – les pesticides, les PFAS, le bruit et les particules fines – le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan présente des propositions visant à renforcer la gouvernance, la connaissance, l'expertise et la réduction des risques, pour mieux protéger la santé publique.

[Pour accéder aux divers rapports, cliquez ici](#)

SANTÉ MENTALE.

- **Le CESE a publié un avis sur la santé mentale des jeunes qui formule 21 préconisations pour mieux prévenir, repérer et soigner.** Pour la première fois, le CESE a associé 20 jeunes de 12 à 18 ans, tirés au sort, à l'élaboration de cet avis. Le message clef porté : au-delà de l'information et de la déstigmatisation, il faut intégrer la prévention comme une priorité et mettre en place une politique ambitieuse et globale.

[Pour consulter l'avis, cliquez ici](#)

- **L'Association Santé Environnement France (ASEF) a publié son nouveau guide intitulé « Santé mentale et environnement ».** Destiné au grand public, ce guide explore les liens étroits entre notre environnement et notre équilibre psychique, en particulier chez les jeunes. Il propose des solutions concrètes pour prévenir les troubles mentaux, dont les coûts indirects atteignent 100 milliards d'euros par an pour l'Assurance Maladie.

[Pour consulter le guide, cliquez ici](#)

- **L'Igas et l'IGESR ont publié un nouveau rapport « Santé mentale dans les cités éducatives ».** Constatant une montée en puissance progressive des cités éducatives en matière de santé mentale, la mission encourage la poursuite de cette démarche, sans l'imposer, et propose de l'accompagner sous certaines conditions, compte tenu des difficultés pour l'évaluer. Le rapport formule dix recommandations pour soutenir la promotion et la prévention en santé mentale, en rappelant que les cités éducatives n'ont pas vocation à intervenir dans la prise en charge et l'organisation des parcours de soins, qui relèvent en premier lieu des acteurs du soin.

[Pour plus d'informations, cliquez ici](#)

- **Le Conseil Supérieur de la Santé a publié un nouvel avis sur « la santé mentale des jeunes enfants (0-5 ans), avec pour objectif de formuler des recommandations fondées sur des données probantes.** Cet avis couvre la période de la conception à la cinquième année de vie, dans une vision qui n'est pas déterministe. La grande plasticité du cerveau à cette période le rend en effet particulièrement sensible aux influences environnementales positives et négatives. La santé mentale du jeune enfant ne peut cependant pas être déconnectée d'une vision plus large du bien-être, à chaque étape de l'existence.

[Pour consulter l'avis, cliquez ici](#)

SANTÉ PUBLIQUE.

- **Ipsos et son partenaire CESI école d'ingénieurs ont dévoilé les résultats de l'étude « Health Service Report 2025 ».** L'enquête met en lumière une perte de confiance des Français dans la capacité de son système de santé à assurer sa mission fondamentale d'accès universel à des soins de qualité : « 1 Français sur 2 juge que la qualité du système de santé va se dégrader ». Les chiffres clés de l'étude parlent d'eux-mêmes : 86% des Français jugent leur système de santé surchargé ; les délais d'attente sont jugés excessifs par 73% des Français ; les préoccupations de santé évoluent : le cancer reste la première inquiétude (60%), mais la santé mentale connaît une explosion, passant de 10% en 2018 à 48% en 2025 ; le vieillissement de la population et l'obésité (31%) apparaissent désormais comme des défis majeurs pour l'avenir du système de santé ; 67% des Français déclarent ne pas avoir accès à des soins corrects.

[Pour consulter les résultats de l'étude, cliquez ici](#)

- **La Mutualité Française et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) ont publié la 3e édition du Baromètre santé-social afin de sensibiliser les acteurs publics et privés aux questions que se posent les Français.** À parti d'indicateurs publics, ce rapport dresse un panorama sur l'accès aux soins, la santé environnementale, la santé mentale, l'accueil des jeunes enfants, la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

[Pour accéder au baromètre, cliquez ici](#)

VIEILLISSEMENT.

- Le Gart, l'Union des transports publics et ferroviaires (UTPF) et France Silver Eco ont publié le guide « Mobilité des seniors : on en parle et on agit ensemble » qui dresse un état des lieux des besoins de mobilité des seniors et des bonnes pratiques à développer pour y répondre. Le guide a pour objectif de sensibiliser et d'outiller les élus et agents de collectivités, les opérateurs et plus largement les usagers ; dresse un état des lieux et met en lumière des tendances contrastées, avec des seniors attachés à la voiture individuelle et aux mobilités actives, mais aussi aux fragilités à prendre en compte, qu'elles soient physiques, cognitives ou financières. Il développe ensuite les bonnes pratiques à mettre en œuvre et à dupliquer, en se référant pour chacune d'elles à des actions locales.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

- L'Unccas a mené une enquête nationale sur l'habitat des seniors, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, EnéaL, Aatiko Conseils et Alogia. L'objectif est d'objectiver l'action des CCAS dans ce champs, partager leurs constats et besoins, et proposer des leviers concrets pour accompagner les territoires. Plus de 2 400 CCAS et CIAS ont été sollicités ; 368 ont répondu, représentant la diversité des communes françaises. Le constat est unanime : le logement est le premier déterminant du bien-vieillir.

Pour consulter les résultats de l'enquête, [cliquez ici](#)